

## Compte rendu de la séance du 08 avril 2014

Secrétaire(s) de la séance: **Elisabeth ROGER**

### Ordre du jour:

- Approbation du Compte-rendu de Conseil Municipal du 28 Mars 2014;
- Indemnités des élus;
- Indemnités du Receveur Municipal;
- Nomination des délégués au syndicats ;
- Délégation de pouvoirs et de signatures du Conseil Municipal au Maire;
- Convention de mise à disposition de terrain, d'une propriété privé à la Commune;
- Compétences communautaires : "Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques"

- QUESTIONS DIVERSES:

### Délibérations du conseil:

#### Fixation des indemnités des élus ( DE 19 2014)

Le Maire informe l'assemblée : que les fonctions d' élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Son octroi nécessite une délibération.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

POPULATION	Maire		1er Adjoint		2e Adjoint	
	Taux en % de l'IB 1015	Indemnité mensuelle brute	Taux en % de l'IB 1015	Indemnité mensuelle brute	Taux en % de l'IB 1015	Indemnité mensuelle brute
Moins de 500 hab	17%	646,25 €	6,60%	250,90 €	4%	152,06 €

#### Fixation de l'indemnité du percepteur ( DE 20 2014)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Corinne CONDAMINET, Receveur municipal,
- et lui **ACCORDE** également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de: 30,49€ par an maximum.

### **Désignation des délégués au syndicat SMAEP ( DE 21 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable, de désigner deux délégués au Syndicat et deux suppléants,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **Mme Aline CLEMENT**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **Mme Claudine LECLERC**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **M. Francis HUVER.**, comme représentant suppléant de la collectivité.

De désigner **M. Louis BOUCHENY**, comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Désignation du délégué de la Commune au CNAS ( DE 22 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Comité National d'Action Social CNAS, de désigner un délégué,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **Mme Virginie SONZOGNI**, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

### **Désignation des délégués de la Commune au SDEY ( DE 23 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne, de désigner un délégué au Syndicat et un suppléant,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **Mme Aline CLEMENT**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **M. Bernard DAVOUST** , comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Désignation du délégué au syndicat intercommunal A G E D I ( DE 24 2014)**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,  
Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

**Après un vote, L'assemblée a désigné :**

**M. Bernard ROMIEUX**, comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

### **Désignation des délégués de la Commune au Syndicat de la Fourrière ( DE 25 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat de la Fourrière du Sénonais, de désigner un délégué au Syndicat et un suppléant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **Mme Marie-José MASSON**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **Mme Claudine LECLERC**, comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Désignation des délégués au GIP e-Bourgogne ( DE 26 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Groupement d'Intérêt Public d'administration électronique GIP e-Bourgogne, de désigner un délégué au Groupement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **M. Bernard ROMIEUX**, comme représentant titulaire de la collectivité

### **Désignation des délégués de la Commune au Syndicat de Gendarmerie ( DE 27 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat de Gendarmerie, de désigner un délégué au Syndicat et un suppléant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **M. Joël CRETTE**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **Mme Marie-José MASSON**, comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Désignation des délégués à l'UNA ( DE 28 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre de l'UNA l'Association des aides Ménagères, de désigner un délégué à l'association et un suppléant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **M. Jean-Claude FERT**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **M. Joël CRETTE**, comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Désignation des délégués de la Commune au RRE ( DE 29 2014)**

M. Bernard ROMIEUX, Maire de Vareilles, fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Réseau Rural d'Education de Cerisiers RRE de désigner un délégué au réseau et un suppléant,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE**

- De désigner **Mme Claudine LECLERC**, comme représentant titulaire de la collectivité
- De désigner **Mme Aline CLEMENT**, comme représentant suppléant de la collectivité.

### **Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire ( DE 30 2014)**

Monsieur Bernard ROMIEUX, Maire de la Commune, présente au Conseil Municipal la possibilité d'une délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, afin de faciliter la vie communale:

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,**

**DECIDE DE CONSENTIR AUX DELEGATIONS SUIVANTES:**

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 1500€;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions* ;

8° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

NB : Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

### **Convention de mise à disposition de terrain, d'une propriété privé ( DE 31 2014)**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le fait que la plate-forme pompiers a été réalisée sur le terrain privé de mesdames Bernadette LEROUX (usufruitière) et Elise BOURGOIN (Nu-proprétaire).

Aussi, il convient d'établir une convention de mise à disposition d'un terrain privé au besoin de la Commune.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE,**

De donner tout pouvoir au Maire pour:

- faire aboutir cette affaire,
- faire réaliser tous les documents
- et de les signer.

### **Compétences Communautaires ( DE 32 2014)**

- **"Établissement et Exploitation de réseaux de communications électroniques", Classification 8.4, aménagement du territoire**

Le conseil Municipal de la Commune de Vareilles, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe rédigé comme suit :

Vu l'arrêté Préfectoral 201-0037 fixant les statuts de la Communauté de Communes de la Vanne et du pays d'Othe

A l'Article 4 Compétences optionnelles, alinéa B - 6 sont ajoutés les termes «pour l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques »

L'alinéa 6 de l'article 4 b est ainsi rédigé : compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

## QUESTIONS DIVERSES

\* Délégation :

- Claudine LECLERC :Etat-civil et cimetière,
- Francis HUVER,

- \* Commission budget : réunion le vendredi 18 avril 2014 à 10h30,
- \* Echange sur le dossier "Enfouissement des lignes électriques",
- \* Commission cimetière: la commission se réunira très prochainement,
- \* 8 mai : RDV au monument aux morts à 11h30 + pot au Maquis,
- \* 14 juillet 2014: maintien du feu d'artifice + retraite aux falmbeaux. Voir pour agrément du Tir.

FIN DE SEANCE à 22h15



Le Maire  
Bernard ROTIEUX